

NATIONS UNIES  
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION  
41e séance  
tenue le  
jeudi 10 décembre 1992  
à 15 heures  
New York

COMTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 41e SEANCE

Président : M. DINU (Roumanie)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX (suite)

Elections à la Commission de la fonction publique internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.5/47/SR.41  
17 décembre 1992  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 45.

ORGANISATION DES TRAVAUX (suite)

Election à la Commission de la fonction publique internationale (suite)

1. Mme ROLLET (Département de l'administration et de la gestion), après avoir rappelé l'article 4 du statut de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) régissant la procédure à suivre pour la présentation de candidatures à la CFPI, dit que la date limite pour la présentation des candidatures a été fixée au 15 octobre 1992 et que la plupart des candidatures ont été reçues avant cette date. Par la suite, cependant, l'une des candidatures a été retirée et une autre a été officiellement présentée le 9 décembre. Il est regrettable mais évident que le Secrétaire général n'est pas en mesure de procéder aux consultations avec les autres organisations qui appliquent le régime commun, comme prévu par le statut de la CFPI, en temps utile pour que les élections puissent avoir lieu à la date prévue, c'est-à-dire le 11 décembre.

2. Les sièges vacants à la Commission sont au nombre de deux pour le Groupe africain, de deux pour le Groupe asiatique et d'un pour le Groupe des Etats d'Europe orientale. Les candidatures reçues au 10 décembre sont les suivantes : quatre pour le Groupe africain, quatre pour le Groupe asiatique et une pour le Groupe d'Europe orientale. Lorsque le nombre de candidats dépasse celui des sièges vacants, le choix doit se faire à la suite d'un scrutin.

3. M. VAN LIEROP (Vanuatu), parlant au nom du Groupe asiatique, déclare que, lors d'une réunion du Groupe tenue le 7 décembre, la délégation de l'Inde a officiellement annoncé le retrait de son candidat. Deux délégations ont alors fait savoir qu'elles souhaiteraient présenter un candidat au siège vacant. Par la suite, le Groupe a appuyé le candidat du Bangladesh et a réaffirmé son appui à la candidature présentée par les Philippines. Comme ces deux candidats jouissent de l'appui sans réserve et unanime du Groupe asiatique, M. Van Lierop fait appel à tous les membres de la Commission pour qu'ils les appuient également. Dans le souci de voir respecter le statut de la CFPI, le Groupe asiatique est disposé à accepter que les élections soient remises au 18 décembre.

4. M. LAADJOUZI (Algérie) et M. IRUMBA (Ouganda) font savoir que, soucieux eux aussi de voir respecter le statut de la CFPI et ainsi renforcer le régime commun, ils n'ont pas d'objection à opposer à ce que les élections soient remises d'une semaine.

5. Le PRÉSIDENT fait savoir qu'indépendamment du candidat appuyé par le Groupe des Etats d'Europe orientale, des deux candidats appuyés par le Groupe asiatique et des quatre candidats appuyés par le Groupe africains, deux autres candidatures ont été présentées au Président du Comité consultatif pour les

(Le Président)

questions administratives (CCQA) par un certain nombre d'organisations appliquant le régime commun.

6. Le Président suggère que les élections à tous les sièges vacants à la Commission de la fonction publique internationale aient lieu le vendredi 18 décembre pour permettre au Secrétaire général de mener à bien les consultations nécessaires et de soumettre son rapport au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

7. Il en est ainsi décidé.

8. Le PRÉSIDENT fait savoir à la Commission que, faute de temps, le document A/C.5/47/35 relatif aux élections à la CFPI ne sera pas publié dans toutes les langues mais en anglais seulement. S'il n'entend pas d'objection, il considérera que la Commission accepte, à titre exceptionnel, d'examiner ce document en anglais seulement.

9. Il en est ainsi décidé.

10. M. VAN LIEROP (Vanuatu), parlant au nom du Groupe asiatique, remercie la Commission de la décision adoptée ainsi que toutes les délégations intéressées, en particulier celles du Groupe africain, pour leur coopération.

La séance est levée à 16 h 20.